

SUJETS DE LA FICHE-CONSEILS

1. Généralités
2. Accès et circulation sur le site
3. Mobilier et équipements extérieurs
4. Modules de jeu
5. Terrains de jeu
6. Jeux d'eau et piscines

OBJECTIFS

- a. Permettre et faciliter à toute la population l'accès sécuritaire aux parcs, aux espaces verts et aux places publiques.
- b. Permettre d'accéder aux toilettes et aux autres commodités.
- c. Permettre d'utiliser facilement et en toute sécurité les modules de jeu, les terrains de jeu et les équipements mis à la disposition de la population.
- d. Offrir la possibilité aux usagers ayant une limitation fonctionnelle de vivre des expériences comparables à celles des autres usagers.
- e. Informer les visiteurs des équipements offerts grâce à une signalisation appropriée.



1 Généralités

- L'accès aux parcs, aux espaces verts et aux places publiques est essentiel pour assurer une qualité de vie à la population.
- Fréquenter un parc, un espace vert ou une place publique et y pratiquer les différentes activités qui s'y déroulent peut cependant constituer un défi pour certaines personnes ayant des limitations fonctionnelles.
- Offrir des lieux accessibles et sécuritaires dans lesquels il est possible d'accéder, de circuler et d'utiliser l'ensemble des équipements est essentiel pour assurer la même qualité de vie à tous.

2 Accès et circulation sur le site

- Toutes les entrées au site devraient être accessibles.
- Éviter les grands espaces vastes, uniformes et sans repères.
- Aménager les trottoirs, les allées et les sentiers piétonniers en conformité avec les directives de la fiche-conseils 13 – Trottoir, allée et sentier piétonnier.
- Toute surface surélevée sur laquelle il est possible de circuler doit être protégée sur le ou les côtés comportant une dénivellation avec le sol adjacent (garde-corps, muret, plantation).
- Éviter les escaliers de forme et de configuration irrégulière.



Description : scène accessible avec rampe d'accès, centre aquatique, secteur d'Aylmer

3 Mobilier et équipements extérieurs

Emplacement et accès

- Positionner le mobilier (bancs, tables de pique-nique, poubelles) et les équipements (fontaines, supports à vélos, horodateurs, toilettes portatives, kiosques) sur une surface ferme, stable et antidérapante.
- Prévoir un cheminement d'une largeur d'au moins 1100 mm pour accéder au mobilier et aux équipements.
- Prévoir une surface avec une aire de manœuvre d'au moins 1500 mm (idéalement 1800) pour accéder au mobilier et aux équipements (devant la partie de l'équipement à utiliser ou à manipuler).
- Positionner le mobilier et les équipements le long des cheminements, à l'écart de la voie de circulation piétonnière.
- S'assurer que toute partie située le long des cheminements est détectable avec la canne blanche.
- Prévoir l'installation de mobilier accessible, réparti à travers le site, de manière à offrir un choix d'emplacements.
- Installer idéalement le mobilier et les équipements à l'ombre.
- Choisir des modèles de mobilier et d'équipements accessibles aux personnes qui se déplacent en fauteuil roulant.

Tables de pique-nique

- Il existe différents types de tables de pique-nique adaptées pour les personnes à mobilité réduite. Celle de forme hexagonale où un siège est retiré et celle de forme rectangulaire avec une ou deux extrémités allongées.
- Le second modèle est à privilégier parce qu'il s'adresse à un plus grand nombre d'usagers, qu'il comporte le même nombre de places assises que le modèle standard et qu'il est plus universel.
- Afin de permettre une approche frontale en fauteuil roulant, le dégagement sous la table doit avoir une hauteur d'au moins 700 mm, une largeur d'au moins 800 mm et une profondeur d'au moins 485 mm (idéalement 600).
- Le banc doit avoir une hauteur de 455 mm du sol tout au plus.



Description : table de pique-nique accessible, parc St-Jean-Bosco, secteur de Hull

PARCS, ESPACES VERTS ET PLACES PUBLIQUES

FICHES-CONSEILS ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Bancs

- Privilégier les bancs avec un dossier et des appuie-bras.
- Choisir des bancs dont le siège est à une hauteur de 455 mm du sol tout au plus.
- Prévoir un espace libre sur au moins un côté du banc, des deux côtés idéalement.
- L'espace à côté du banc doit être sur une surface ferme.
- L'espace à côté du banc doit mesurer au moins 900 sur 1200 mm (idéalement 1800 sur 1800).
- Si l'espace à côté d'un banc est incliné vers l'arrière, prévoir une bordure de 75 mm de hauteur permettant de retenir le fauteuil roulant.



Description : bancs avec appuie-bras et dégagements, parc Central, secteur de Hull

Fontaine ou bassin d'eau décoratif

- L'espace de la fontaine ou du bassin d'eau décoratif doit être délimité physiquement ou visuellement (couleur) et tactilement (bordure ou texture).



Description : Fontaine d'eau, rue Jacques-Cartier, secteur de Gatineau

Toilettes portatives

- Prévoir une toilette portative accessible pour chaque groupe de toilettes portatives.
- La toilette portative est préféablement accessible de plain-pied, sinon par rampe d'accès.

Scène en plein air

- Prévoir un accès à la scène, idéalement de plain-pied, sinon par rampe d'accès (voir la fiche-conseils 03 – Rampe d'accès), afin de permettre à tout artiste, présentateur et spectateur de monter sur la scène.

Kiosques

(accueil, information, restauration, etc.).

- Le comptoir ou la fenêtre de service doit être à une hauteur de 900 mm tout au plus.
- Idéalement, le comptoir ou la fenêtre de service comporte un dégagement en dessous d'au moins 760 mm de largeur (idéalement 800), de 685 mm de hauteur (idéalement 700) et 485 mm (idéalement 600) de profondeur.
- Si le kiosque est accessible au public, idéalement il est de plain-pied avec le sol adjacent. Sinon, prévoir un plan incliné pour y accéder.

4 Modules de jeu

- Des modules de jeu accessibles sont offerts chez les fournisseurs et permettent de favoriser l'intégration, c'est-à-dire de donner la possibilité aux visiteurs à mobilité réduite de vivre des expériences comparables à celles des autres visiteurs.
- Ce type de structure comprend un accès par des marches, un accès par une rampe et un accès grâce à une plateforme de transfert.
- Prévoir des modules de jeu avec éléments pour grimper, ramper, etc.
- Positionner les modules de jeu de manière à ce qu'ils soient desservis par un parcours accessible (voir le point 2.).
- Aménager une zone d'approche sur une surface ferme, stable et antidérapante d'au moins 1500 sur 1500 mm (idéalement 1800 sur 1800) et une zone de circulation autour du module.
- Prévoir que les modules de jeu puissent être utilisés par des jeunes ayant une incapacité (surface stable jusqu'à l'approche de la structure).
- Idéalement, prévoir une surface synthétique autour et sous les modules.
- Prévoir qu'un parent ayant une incapacité puisse s'approcher de la structure de jeu, en faire le tour et se positionner pour attendre son enfant à l'écart de la circulation.

- Prévoir des balançoires adaptées.
- Privilégier les couleurs contrastantes entre le sol et la structure de jeu.
- Privilégier les couleurs contrastantes entre les différents éléments du module de jeu.
- Des bancs devraient être installés à proximité pour les accompagnateurs.



Description : balançoire pour bébé/parent, parc Yvon-Grégoire, secteur de Hull



Description : balançoire adaptée, parc Central, secteur de Hull

5 Terrains de jeu (baseball, soccer, football, basketball, hockey, tennis, pétanque, boccia, etc.)

- Prévoir des places accessibles dans les gradins (spectateurs) ou des bancs accessibles à proximité des différents terrains.
- Prévoir des vestiaires accessibles : toilettes, douches, casiers.
- Prévoir un parcours accessible entre les vestiaires, les gradins, les bancs des joueurs et le terrain (voir le point 2.).
- Prévoir une porte de clôture ou dans la bande assez large pour donner accès au terrain et aux bancs des joueurs (receveurs, visiteurs, pénalité).
- Prévoir un terrain de plain-pied avec le sol adjacent. Sinon, prévoir une bordure abaissée au sol ou un plan incliné pour l'accès au terrain ou à la patinoire.
- Prévoir un espace suffisant devant et autour des bancs des joueurs (receveurs, visiteurs, pénalités).
- Prévoir une surface de terrain synthétique de préférence.

6 Jeux d'eau et piscines

- Prévoir des vestiaires accessibles : toilettes, douches, cabines de déshabillage, casiers.
- Prévoir un parcours accessible entre les vestiaires et les différentes installations de baignade (voir le point 2.).
- Prévoir une porte de clôture assez large pour donner accès aux différentes zones des installations de baignade.
- La surface des jeux d'eau doit être sans dénivellation, de plain-pied avec les cheminements extérieurs adjacents.
- L'accès aux bassins peu profonds doit être de type plage (pente de 1:20 tout au plus) (pataugeoire, par exemple).
- L'accès aux bassins profonds doit être par marches et par rampe d'accès (nouvelle piscine) OU par marches et lève-personne pour piscine (piscine existante).
- Prévoir des services connexes accessibles : douche et toilette sur la plage de la piscine.
- Prévoir une bordure de couleur contrastante autour des bassins.
- Prévoir des nez-de-marche contrastants aux marches des escaliers d'accès à l'eau.
- Prévoir des mains-courantes à l'accès de type plage, aux escaliers et aux rampes d'accès.
- S'assurer que toute partie des différents accessoires situés sur le pourtour des installations de baignade (fauteuils de sauveteur, tremplins, glissades, etc.) est détectable avec la canne blanche.
- S'assurer de respecter le Règlement sur la sécurité dans les bains publics (chapitre B-1.1, r. 11).
- La Société de sauvetage offre également des services-conseils aux gestionnaires d'installations aquatiques.